



## **Consultation publique**

Projets de règlements P-09- 022 et P-04-47-78

### **Règlements autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien Séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 30 mars 2009, le projet de règlement P-09-022 intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges » et le projet de règlement P-04-047-78 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

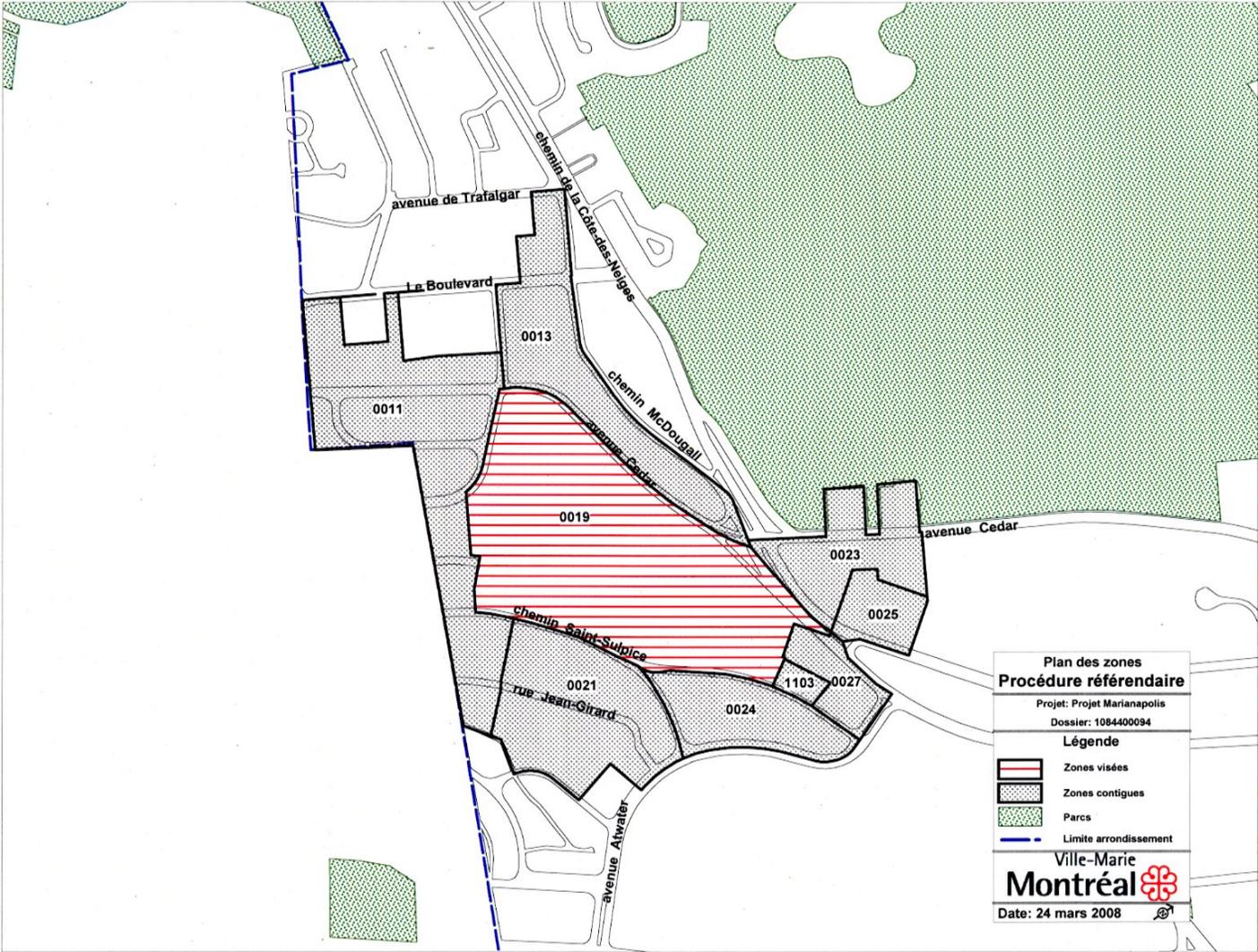
Le projet de règlement P-09-022 prévoit des dérogations au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie, au règlement sur les opérations cadastrales et au règlement sur les clôtures, notamment en termes d'usage et de densité, de hauteur de volumétrie et d'implantation. Il prévoit aussi diverses dispositions concernant notamment l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs, les accès, le stationnement, les aménagements paysagers, l'architecture, le design et le patrimoine.

Le projet de règlement permettra la réalisation de ce projet sur un site situé à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la ville, certaines dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

##### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-78 prévoit des dispositions relatives à des modifications aux cartes, illustrations et annexes portant notamment sur le schéma des secteurs d'emplois, le patrimoine bâti, l'affectation du sol, les limites de hauteurs, les taux d'implantation, les secteurs d'affaires et de commerce à densifier.

**EMPLACEMENT**



## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. De Maisonneuve Est 5<sup>e</sup> étage,
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à trois assemblées d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Les 4, 5 et 11 mai 2009  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage  
Métro Peel  
19 h

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets, débutera le 27 mai 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 21 mai 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514-872-8510

Montréal, le 21 avril 2009

Le greffier de la Ville de Montréal,

M<sup>e</sup> Yves Saindon